

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2025
Délibération n° DE_2025_010

Le 03 mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et TURC Jack.

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat intercommunal des eaux du Haut Roubion (SIEHR). Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales Place de la Chevalerie.

Le Maire explique que le SIEHR a initié des travaux de réfection du réseau d'eau potable Place de la Chevalerie.

La commune a signé, conjointement avec le SIEA du Pays Dieulefit Bourdeaux, un devis avec le bureau d'études BEAUR pour une mission d'étude préliminaire et d'assistance technique (avec reprise des réseaux EU/EP, en parallèle aux travaux du SIEHR sur les réseaux AEP).

Le bureau d'études BEAUR, maître d'œuvre de l'opération, a estimé les travaux relatifs au réseau d'eau pluviale à hauteur de 3 400 € HT.

Le Maire propose aux élus de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux au SIEHR.

Le Conseil Municipal, avec 1 abstention (TURC) et 13 voix POUR :

DECIDE de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la commune de Bourdeaux au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion (SIEHR) dans le cadre des travaux d'eaux pluviales sur la Place de la Chevalerie.

S'ENGAGE à rembourser le coût réel des travaux relatifs au réseau d'eau pluviales engagé par le SIEHR sur présentation des pièces justificatives relatives aux dépenses.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

